



## Améliorer l'offre de main-d'œuvre pour les travailleurs les plus pauvres en Afrique subsaharienne<sup>1</sup>

La question de l'offre de main-d'œuvre en Afrique subsaharienne, à l'instar de plusieurs questions économiques et sociales, est souvent analysée comme si l'ensemble du sous-continent était confronté à des problèmes écrasants et insolubles, pour l'essentiel similaires. Cette perspective pessimiste et excessivement généralisée manque d'intérêt en terme de politique. Si des recommandations de principe trop générales concernant le marché de l'emploi peuvent s'avérer dangereuses, on note certaines similarités en ce qui concerne les nouveaux venus les plus défavorisés sur le marché du travail dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. L'objectif de la présente analyse est de commencer à isoler les politiques susceptibles de mieux répondre aux besoins des arrivants les plus défavorisés, au cas où les donateurs et gouvernements décident de réaffecter les ressources vers l'amélioration des perspectives pour les Africains les plus démunis.

Plusieurs facteurs importants entravent l'accès des pauvres aux formes d'emploi rémunéré dont ils ont le plus besoin. Certaines de ces difficultés peuvent être atténuées grâce à des investissements appropriés dans les infrastructures de transport, de communication et de transfert d'argent. Les autres, notamment la discrimination sexuelle et les facteurs politiques et institutionnels qui limitent le pouvoir de négociation des salariés, ne seront surmontés que par des initiatives stratégiques idoines, comme la législation et l'investissement destinés à protéger les droits des immigrés clandestins sur le lieu de travail, ainsi que les dépenses visant à améliorer la capacité d'association des travailleurs. De façon moins controversée, des interventions ciblées s'avèrent nécessaires pour accroître à la fois l'offre et la demande effective d'éducation en milieu rural.

### Données sur l'offre de main-d'œuvre – Constats et insuffisances

Un grand nombre de pays de la région ne dispose pas de données fiables sur l'offre de main-d'œuvre. D'autre part, les données relatives aux pays qui ont fait l'objet d'enquêtes sur la population active et de recensements de la population sont souvent basées sur des estimations et des projections qui se fondent sur des estimations approximatives de l'évolution de la population et la répartition des travailleurs par secteur, par profession et par statut. De plus, il existe manifestement un manque d'information de bonne qualité de nature à permettre un suivi précis des taux de prévalence nationale du VIH. Le caractère peu adéquat de la collecte des données sur le VIH, conjugué aux multiples insuffisances des données démographiques générales, limite la capacité des décideurs à comprendre les questions d'offre de main-d'œuvre et à y faire face.

Cependant, il a été possible d'effectuer une analyse cohérente de la dimension quantitative de l'offre de main-d'œuvre en Afrique subsaharienne. Le constat majeur qui se dégage porte sur les inégalités frappantes des caractéristiques de l'offre de main-d'œuvre, d'une part entre les pays, d'autre part, et à certains égards de manière plus importante, au sein des pays.

---

<sup>1</sup> Cette note est basée sur un Rapport de recherche intitulé : *Unequal Prospects: Disparities in the Quantity and Quality of Labor Supply in Sub-Saharan Africa*, par John Sender, University of London, School of Oriental and African Studies, Center for Development Policy Research, janvier 2005.

L'échantillon des pays étudiés représente environ 87 % de la population estimée de l'Afrique subsaharienne. L'effectif de la population ainsi que les prévisions de taux de croissance démographique varient énormément. La structure par âge des populations, et donc la proportion de la population en âge de travailler, varient également de façon significative. En 2000, l'âge médian estimé allait de 15,1 ans en Ouganda, à 22,6 ans en Afrique du Sud. Alors que seulement 12 % de la population ougandaise vivaient en milieu urbain en 2003, c'était le cas de 62% de la population en Mauritanie. On s'attend à ce que la population urbaine enregistre une croissance plus rapide dans certains pays (Kenya, Malawi, Mozambique et Tanzanie) que dans d'autres (Côte d'Ivoire, Afrique du sud et Zambie).

Le VIH/SIDA continuera à avoir une incidence profonde, quoique variable, sur nombre de pays africains. On estime à deux fois plus que celui des jeunes hommes le nombre de jeunes femmes vivant avec le VIH/SIDA en Afrique au sud du Sahara, et à trois fois plus le nombre vivant en Afrique du Sud. En particulier, lorsque la prévalence du VIH est très élevée, les implications sont particulièrement complexes, non seulement pour la composition par âge de la population active féminine, mais également pour la quantité et la qualité de l'offre de main-d'œuvre au sein des générations. Entre-temps, il est difficile d'évaluer et de prédire de façon précise, sur la base des données disponibles, l'impact du VIH/SIDA sur l'offre de main-d'œuvre enfantine. Il s'avère également ardu d'isoler cette incidence des taux variables « de base » de mortalité juvénile pour les enfants vivant sans le VIH-SIDA.

Il existe des différences saisissantes entre les pays en ce qui concerne la proportion et le nombre absolu d'enfants orphelins. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, une forte proportion (environ la moitié) de tous les orphelins a un âge compris entre 10 et 14 ans. Les enfants orphelins, en moyenne, vivent dans des ménages plus pauvres que les autres enfants, et sont plus susceptibles de vivre dans des foyers dirigés par des femmes ou par des hommes d'un faible niveau d'instruction. Les orphelins vivant dans des foyers pauvres risquent de bénéficier de beaucoup moins d'éducation que les autres enfants. Quand ils font leur entrée sur le marché du travail, leurs lacunes en lecture et en calcul les confinent

dans les secteurs mal rémunérés du marché. Actuellement, environ 90 % des orphelins sont en âge d'aller à l'école, et il est urgent que des initiatives stratégiques visant à garder à l'école tous les orphelins, particulièrement ceux des foyers pauvres, soient mises en place.

La proportion des enfants qui travaillent par rapport à la cohorte d'âge semble varier considérablement d'un pays à l'autre, ce qui laisse entrevoir la possibilité pour les politiques publiques de réduire l'incidence du travail des enfants. La proportion des jeunes dans la population active dans les pays d'Afrique subsaharienne est relativement élevée, par rapport à celle des autres régions en voie de développement. Les politiques en matière d'éducation visant à réduire les taux d'abandons au primaire et à accroître le taux de passage des niveaux inférieurs au niveau supérieur de l'enseignement, peuvent se révéler efficaces pour contrebalancer l'incidence de la baisse progressive des taux de fécondité en Afrique subsaharienne.

## De sérieuses inégalités affectent la qualité de l'offre de main-d'œuvre

Au nombre des perspectives étayant la qualité de l'offre de main-d'œuvre en Afrique subsaharienne, figurent les inégalités remarquables en ce qui concerne l'espérance de vie, l'éducation et la santé. Ces inégalités ont des implications directes pour l'élaboration des politiques. Les disparités dans la répartition des services d'éducation, de santé et autres services au sein des pays, et d'un pays à l'autre, expliquent que la main-d'œuvre disponible dans certaines régions et certains ménages aient des capacités très différentes pour travailler de manière productive. Les différences en matière d'espérance de vie et le fossé entre les sexes en terme d'espérance de vie, d'un pays à l'autre, sont importants. Les variations entre les pays concernant la durée de vie des femmes, déjà importantes, devraient s'accroître, notamment de 33 années de plus au Ghana qu'au Swaziland d'ici à 2015.

La différence d'incidence du VIH/SIDA explique sans doute en partie cette tendance, mais d'autres facteurs entrent également en ligne de compte. L'analphabétisme féminin particulièrement élevé dans certains

pays, tels que l'Éthiopie, la Mauritanie, le Mozambique et le Sénégal, constitue une entrave importante à la qualité de l'offre future de main-d'œuvre, étant donné les liens étroits qui existent entre l'analphabétisme féminin et les risques élevés de sous-nutrition, de maladie et d'éducation peu adéquate des enfants. Les taux de sous-nutrition, qui ont une incidence sur la santé, l'éducation, et par la suite, sur la productivité, varient également d'un pays à un autre. En Éthiopie, plus de la moitié des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un ralentissement de la croissance, contre un quart ou moins au Ghana, au Sénégal et en Afrique du Sud. D'autre part, si les taux de mortalité des moins de cinq ans diffèrent en Afrique subsaharienne, certains pays ont nettement réduit ce taux ces dernières années, tandis que d'autres ont enregistré des hausses, ce qui laisse entrevoir la possibilité pour des politiques de changer le cours des choses.

### **Mobilité de la main-d'œuvre— contraintes et opportunités pour une réduction de la pauvreté**

Les contraintes pesant sur la mobilité de la main d'œuvre limitent l'accroissement de sa productivité, ainsi que les efforts visant à réduire la pauvreté. La mobilité des personnes à l'intérieur et entre les pays africains, ainsi qu'entre l'Afrique et le reste du monde, est considérable et inégale. Les mouvements de populations peuvent évoluer de manière assez brusque, comme ce fut le cas lors de la poussée soudaine des migrations à l'intérieur et à partir du Darfour, au Soudan. Ils peuvent également changer plus graduellement, notamment à travers l'évolution des tendances géographiques de la mobilité et l'évolution des caractéristiques des mouvements de personnes – qui se déplace, d'où à où, pour quelle raison et comment ? On sait très peu de choses concernant la dimension quantitative de la mobilité de la population active et les implications de ce phénomène pour le marché du travail sont particulièrement peu comprises.

La coercition et la différenciation sociale constituent deux des mécanismes les plus importants qui régulent les mouvements des personnes ainsi que la tension entre la mobilité et l'insuffisance des infrastructures, de l'information et de la communication.

La violence comprend non seulement la violence politique à une grande échelle, mais également les mécanismes de coercition à l'origine de l'essentiel des activités de traite des êtres humains, créant des liens importants entre la mobilité de la population et la participation de la population active. Il existe également d'autres formes de migration forcée et soi-disant volontaire, motivée par des facteurs tels que le divorce, les problèmes d'infrastructure, les réseaux d'information, les pratiques semi institutionnalisées de « corvée ». Les modèles économiques d'individus faisant des « choix » rationnels concernant les destinations de migration ne se sont pas avérés très efficaces pour une analyse des données empiriques des migrations en Afrique subsaharienne. L'autre mécanisme important de régulation des mouvements des populations est la différenciation sociale. La plupart des Africains immigrant volontairement sont capables de le faire par ce qu'ils ont des avantages comparés aux autres, notamment en matière de santé, d'information, de statut et de contacts.

### **Où mettre l'accent dans le cadre des politiques ?**

Parmi les principaux facteurs qui influencent la qualité de la main-d'œuvre, figure la capacité à former et à améliorer la santé ainsi que les compétences de la prochaine génération de travailleurs. Il est nécessaire de revoir à la hausse les dépenses et les incitations afin d'encourager les études supérieures et le recrutement plus efficace des enseignants pour exercer dans les zones rurales défavorisées. D'autres mesures peuvent également améliorer l'accès à l'éducation des enfants les plus démunis, à savoir : le versement d'allocations aux mères sous réserve de la fréquentation scolaire régulière de leurs enfants, la fourniture de repas gratuits aux enfants pauvres et aux orphelins, et la suppression des uniformes scolaires et des droits d'inscription.

Il conviendra également de réorienter les dépenses effectuées par les bailleurs de fonds et les gouvernements, afin d'atteindre un plus grand nombre de travailleurs de la santé. Les systèmes de santé devront se concentrer davantage sur le monde rural - les infrastructures de prévention dotées d'infirmiers et infirmières communautaires et autre personnel

auxiliaire de santé (moins enclins à émigrer que les professionnels de la santé mieux formés) - et moins sur les infrastructures de soins des zones relativement aisées.

Il n'existe aucune preuve quant à l'efficacité des programmes de formation technique et professionnelle, de formation générale et de formation axée sur les compétences dans le renforcement des compétences de base du marché du travail. Leurs objectifs pourraient être atteints de façon plus efficace et progressive, en investissant dans l'alphabétisation de base et l'arithmétique, ainsi qu'en renforçant les capacités de tous les travailleurs à négocier avec les employeurs et à faire pression pour l'amélioration de la formation en cours d'emploi.

Les politiques doivent accorder la priorité au 20% les plus pauvres de la population rurale de chaque pays, qu'on peut identifier grâce à des indicateurs sociaux et d'avoirs qui sont robustes et disponibles. La formulation de politiques pertinentes et spécifiques aux pays nécessitera également l'amélioration des données et des méthodes d'enquête.

Afin d'intégrer les migrants aux marchés du travail, la politique devrait viser à améliorer de manière considérable les infrastructures de communication et de transport. Elle devrait également encourager les réformes institutionnelles et stratégiques, qui reconnaissent et considèrent les travailleurs migrants comme une base, afin de les protéger des relations abusives de travail. Une telle approche faciliterait les envois de fonds au sein des familles ; permet-

trait d'atteindre davantage de personnes lors des programmes de vaccination, lors des campagnes de dépistage et de prévention du VIH/SIDA, ainsi que par les services de santé et d'éducation ; et réduirait les opportunités pour les intermédiaires violents et exploités de venir combler le vide en favorisant la mobilité. Il existe également un besoin urgent d'élaborer de nouvelles politiques ainsi que de nouveaux types de programmes provisoires destinés aux travailleurs immigrants qui, favorisent les intérêts des travailleurs migrants de façon plus active, par la définition et la défense de certains de leurs droits essentiels.

L'amélioration des conditions qui influence l'offre de main-d'œuvre des 20 pourcent les plus pauvres de la population passe par l'encouragement de la croissance des secteurs à fort coefficient de main-d'œuvre non qualifiée, en particulier la main-d'œuvre féminine. Il est également important d'accroître la capacité d'association et de négociation des travailleurs de ces secteurs ainsi que d'autres secteurs, parce qu'il n'existe aucun mécanisme automatique établissant un lien systématique entre l'expansion de l'emploi et la réduction de la pauvreté. Mettre l'accent sur ces secteurs (et zones géographiques), en dépit des maigres ressources et des contraintes budgétaires, permettrait plus facilement de faire des progrès dans la mise en œuvre des autres recommandations stratégiques, y compris la construction et l'entretien de nouveaux établissements de santé, le recrutement et la motivation des enseignants du primaire ainsi que l'amélioration des infrastructures de transport et de communication.

Cette note a été commandée par la Banque Mondiale dans le cadre du projet « Création d'emplois, normes fondamentales du travail et réduction de la pauvreté en Afrique ». Ce projet a bénéficié du financement généreux du Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ) ainsi que de la participation du BMZ et de l'Organisation Internationale du Travail à son comité de pilotage.

Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans la présente publication reflètent exclusivement les vues du ou des auteur(s) et ne peuvent être attribuées en aucune façon à la Banque Mondiale, aux organisations qui lui sont affiliées, au conseil d'administration ou aux pays membres.